



lors de l'achat de notre maison deux vitrines ont ete enlever

Par lhote gerald, le 27/10/2010 à 12:32

bonjour,voila en 2009 nous avons aquis une maison mon epouse et moi.

premiere visite tout etais parfaits,mais a la deuxieme visite juste avant de passer devant le notaire, la maison vide avec la personne de l'agence nous nous sommes apercu de la disparition des deux vitrines qui etais enquastrer dans le mur d'une epaisseur de dix centimetre.

le notaire nous a fait ecrire une lettre constatant ce qu'il avait fait et bloquer l'argent pendant quinze jours ce qui na rien fait.

j'ai contacter mon assurance qui pendant plus d'un an que ca dur apres des lettres recommandees nous ont annonce que l'affaire etais classer, alor je voudrais savoir si nous etions dans notre droit ou si ils avais raison. merci d'avance.